

# La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions 1<sup>er</sup> page: 5 fr. la ligne; 2<sup>e</sup> page: 3 fr. la ligne  
Abonnements et annonces payab. d'avance

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie - Constantine : 10 fr. par an  
France - Etranger 12 francs

## INTRANSIGEANCE INEXPLICABLE

### DES DÉFENSEURS MAL AVISÉS S'OPPOSENT A LA DÉSACCESSION DU CIMETIÈRE JUIF DE L'AVENUE ROUSTAN

Le journal de M. Ganouna y va lui aussi de son argument ad libitum pour nous prouver que le cimetière juif de l'Avenue Roustan ne peut pas être désaffecté alors qu'il y a près de quarante ans qu'on n'y enterre plus aucun israélite à la suite d'une interdicton municipale et il nous sert comme preuve convaincante une vieille lettre d'avant-guerre de M. Doumergue, alors ministre des Affaires étrangères et Président du Conseil des ministres qui « n'enterre » pas la question.

Que dit-elle ?

Monsieur le Président

Par lettre du 14 Novembre dernier, vous avez bien voulu me communiquer un dossier contenant diverses pétitions adressées à la Chambre des Députés contre la désaffectation du Cimetière Israélite de Tunis.

Le cimetière dont il s'agit a été affecté à l'inhumation des israélites dès le commencement du siècle dernier; situé auprès des anciens remparts, sur le bord de la Babine, il se trouve, par suite du développement rapide de la ville tunnoise, plus aujourd'hui au centre de l'agglomération urbaine.

Les inhumations y ont, par suite, été interdites par la Muni. Ipabilité depuis 1887, et un nouveau cimetière, dans lequel ont lieu les inhumations des israélites a été ouvert en dehors de la ville.

L'absence de l'hygiène et de la salubrité, ainsi que la nécessité de la circulation dans une ville en pleine croissance, se manifeste actuellement par des puits devenus instantanément par l'opinion publique et établis par les services compétents.

Cependant le gouvernement du Protectorat, qui s'est imposé la règle de respecter scrupuleusement les croyances de ses protégés, ne veut point négliger de tenir compte, dans la solution d'une question aussi délicate, des susceptibilités religieuses d'une communauté très importante. Il tient, au contraire, à manifester, en l'occurrence, toute la sollicitude qu'il éprouve pour une partie de la population qui doit à la France une amélioration considérable de sa situation dans la Régence.

Aussi le projet de transfert de ce cimetière continue-t-il à faire l'objet d'une étude particulièrement attentive de la part de l'Administration tunnoise, qui est disposée à donner aux Israélites en vue de sa réalisation qu'il est nécessaire de poursuivre, toutes les garanties désirables, en ce qui concerne leurs susceptibilités et leurs croyances religieuses.

Aucune décision ne sera d'ailleurs prise avant que le Gouvernement du Protectorat n'ait consulté les représentants autorisés de la Communauté Israélite.

Le Ministre des Affaires étrangères, Gaston DOUMERGUE

La cause est-elle entendue demande M. Ganouna ?

Mais non, la cause n'est pas entendue, car la lettre de M. Doumergue ne prouve nullement que le cimetière ne peut pas être désaffecté et elle ne le dit point. Elle précise seulement qu'aucune décision ne sera prise avant que le gouvernement du protectorat n'ait consulté les représentants autorisés de la communauté Israélite.

Un point n'est tout.

Avons-nous dit jamais de ne point les consulter ?

Et depuis Oudjda a désaffecté son cimetière juif avec l'acquiescement de la

communauté de cette ville alors que celui-ci servait encore aux inhumations dix ans avant !

Jacques Bahar a consacré à cette décision, dans ce journal et ailleurs, deux ou trois articles qui approuvaient pleinement la décision prise qui s'appuyait sur la Bible.

« La seule condition, disait-il, était d'observer certaines prescriptions religieuses parfaitement définies.

Et aujourd'hui le consistoire d'Alger parmi lequel figure l'élite de la colonie juive de cette ville corrobore les dires de Jacques Bahar en suivant l'exemple de Paris et d'Oudjda

Comme le cimetière des Avenues de Londres et Roustan, est interdit aux inhumations depuis près de quarante ans, il ne doit plus rien rester de ce qui fut des ossements peut-être même pas trace des os étant donné la nature du terrain et autrefois l'humidité en raison de sa proximité du Bahira.

Nous prétendons donc avec quelques esprits éclairés de la colonie juive que cette opposition agace qu'il serait temps de désaffecter ce cimetière d'abord pour récupérer une somme importante et ensuite pour donner satisfaction à la population européenne qui verrait avec plaisir ce beau boulevard pour lequel le gouvernement s'est imposé un lourd sacrifice de plusieurs millions par le rachat de l'ancien chemin de fer du Rubattino devenir ce qu'il doit être une de nos principales artères qui, un jour, verra peut-être le commerce élégant s'y installer pour fuir les nauseabonds parages du fondouk El Ghalla à moins qu'on ne transfère celui-ci ailleurs, dans une partie moins centrale de la ville, où il serait mieux à sa place, pour dégager les rues qui l'entourent du va et vient continu des véhicules disparates qui l'approvisionnement et encombrant celles-ci.

Il faut venir ici pour voir les beaux magasins s'échelonner dans des rues où circulent sans arrêt les arabes chargés d'huiles, les portefaix de leurs coiffes pleins de provisions sur le dos, les traînés avec leurs plats de beignets à la main, les voitures de bouchers sales et dégoûtantes. Il n'y a certainement qu'à Tunis qu'on voit ça.

Aussi nous prévoyons qu'un jour le commerce élégant désertera des parages qui ne contiennent qu'à des magasins d'alimentation tant que le fondouk El Ghalla ne sera pas déplacé.

Nous remercions M. Ganouna de nous avoir fourni l'occasion de revenir plus amplement sur une question qu'il faudra bien que l'on solutionne un jour coûte que coûte car la ville ne saurait rester indéfiniment avec une vue ou qui empêche son développement naturel.

Et puis, il y a aussi des intérêts bien compris de la ville que de ceux de la communauté juive qui disposerait de sommes importantes dont elle trouverait aisément l'emploi car il va sans dire que personne ne songe à la dépossession d'un bien qui lui appartient en propre et qu'elle a acquis sans doute moyennant finances.

Il faut aussi tenir compte de l'état d'esprit du public que cette résistance finit par éveiller d'autant plus qu'on ne sait au juste qui s'oppose à la réalisation des projets municipaux.

Et il faut toujours se méfier des mouvements d'humeur d'une population qu'il vaut mieux prévenir par des concessions réciproques car aujourd'hui le quartier étant habité les réclamations se font plus fortes, plus acerbes et contre la communauté et contre la municipalité qui n'agit pas.

Voilà le danger.

## Bulletin

### Le délit de collusion

Dans l'article : **Un nouveau crime des phosphoriers** - titre dont s'est servi M. J. L. Chus'enet, député de l'Isère, pour protester contre leur cartel « mangé » l'article 419 qui vise les accords intervenus en vue du relèvement des prix.

Cet article est complété par l'art. 420, les voici tous deux :

« Article 419 - Tous ceux qui, par des faits faux ou calomnieux semés à dessein dans le public, par des surrogés faites aux prix que demandaient les vendeurs eux-mêmes, par réunion ou coalition entre les principaux détenteurs d'une même marchandise ou denrée, tendant à ne pas la vendre ou à la vendre qu'à certain prix ou qui par des votes ou moyens frauduleux quelconques, auront opéré la hausse ou la baisse du prix des denrées ou marchandises, ou des papiers ou effets publics au-dessus ou au-dessous des prix qu'aurait déterminé la concurrence naturelle et libre du commerce, seront punis d'un emprisonnement d'un mois au moins, d'un an au plus et d'une amende de 500 à 10.000 francs.

« Les coupables pourront être mis par l'arrêt ou le jugement, sous la surveillance de la haute police pendant deux ans au moins et cinq ans au plus.

« Article 420 - La peine sera d'un emprisonnement de deux mois au moins et de deux ans au plus et d'une amende de 1.000 à 20 mille francs, si ces manœuvres ont été pratiquées sur grains, grenailles, farines, substances farineuses, pain, vin ou toute autre boisson.

« La mise en surveillance qui pourra être prononcée sera de cinq ans au moins et de dix ans au plus. »

Nous en sommes fâchés pour les socialistes signataires du cartel mais si le gouvernement n'agit pas, on pourra dire qu'il n'y a plus de justice en France

## ECHOS

### Pour les blessés du Maroc

Notre excellent confrère, M. Tridon, Directeur de la « Tunisie Française » nous a demandé d'ouvrir une souscription en faveur des blessés du Maroc qui sont dirigés sur l'hôpital du Belvédère.

Nous recevons celles-ci avec plaisir mais notre confrère et le « Journal de Tunis » ont provoqué un élan si généreux parmi leurs lecteurs que nous risquons fort de ne rien récolter sinon les 20 francs que nous offrons de bon cœur.

### Chez nos confrères

Nous adressons nos confraternelles félicitations à M. Jacques Denis que le Comité du journal vient d'élever au rang de rédacteur en chef en récompense du labeur fourni avec dévouement, zèle et brio depuis la création de « Tunis Socialiste ».

### Pour fêter la croix de M. J. Bessis

La croix de la légion d'honneur de notre ami, M. J. Bessis, directeur de la Banque de Tunisie, a rencontré de si unanimes sympathies dans la population qu'un comité s'est formé immédiatement pour lui offrir un banquet.

Les adhésions sont reçues chez M. Victor Chalou, de la Maison Eorquez et Chaou, 11, rue des Belges.

### Un grand mariage

Le 29 octobre dernier a été célébré le mariage de Mlle Suzanne Gaudiani, fille de notre ami l'avocat-défenseur bien connu, délégué au Grand Conseil, chevalier de la légion d'honneur avec M. Jean Frassetto, ingénieur agronome décoré de la croix de guerre, fils de Mme et de M. Frassetto, le sympathique directeur de la Banque de Tunisie et de l'Agence de la Cie Générale Transatlantique.

Une nombreuse assistance assistait à la bénédiction nuptiale qui leur a été donnée à la cathédrale.

Nous formons des vœux sincères pour le bonheur des nouveaux mariés et adressons aux familles nos vives félicitations.

### A la Direction de l'Armée Tunisienne

Le chef de bataillon Drevet, chef de la mission militaire, directeur de l'Armée Tunisienne, ayant été admis à faire valoir ses droits à la retraite, est remplacé par le capitaine de Tournemire, directeur-adjoint.

Ses qualités personnelles et l'expérience qu'il s'est acquise par un long séjour en Tunisie, désignent tout spécialement le capitaine de Tournemire pour succéder au commandant Drevet dont nous avons annoncé prématurément la retraite à la suite de la longue maladie qui l'éloigna longtemps de ses fonctions.

Quelqu'un qui sera particulièrement heureux de cette nomination c'est le colonel Dangelzer, son beau père retiré en Alsace reconquise, son pays d'origine.

Nous lui adressons toutes nos félicitations.

### Aux arrivés

Mme et M. le résident général, M. Ristelhueber, directeur général de l'Intérieur ; M. Crancier, directeur général des finances avec son gros sac d'impôts M. Dapoat directeur des P. T. T. M. Monin, ingénieur des C. F. T. M. Ducos de la Haillie juge au tribunal de la Seine, directeur de la Justice tunisienne, M. le Dr Vaquier, délégué au Grand Conseil. M. Simoni, drogman, etc.

### Carnet

Mme et M. Jean Daninos, directeur de la Banque Franco-Tunisienne et Mme et M. Ansidé Charles font part à leurs parents, amis et connaissances, du mariage de leurs enfants Charles et Paulette, petite fille de Mme et M. Chamboredon, vice-président de la municipalité de Tabarka qui a été célébré le 24 octobre.

Nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux et nos félicitations aux parents.

### Une mise au point de M. C. Pellet

La « Tunisie Française » ayant annoncé que le séjour de notre ami, M. C. Pellet, président d'honneur de la Chambre de Commerce, serait d'environ 2 mois celui-ci lui a adressé la mise au point suivante :

Tunis, le 28 octobre 1925

Monsieur le Rédacteur en chef de la Tunisie Française

J'ai l'honneur de vous informer que ce n'est pas un séjour de deux mois que je viens faire à Tunis, car si mes absences sont nombreuses, mon domicile légal est toujours ici où je m'occupe d'affaires et de représentation.

En employant le terme séjour, vous pourriez me causer préjudice, vis-à-vis de mes maisons, qui pourraient supposer que j'ai quitté le pays définitivement, et en voulant m'être agréable, vous pourriez me susciter des ennemis !

Recevez, Monsieur le Rédacteur en chef, mes empressées salutations.

C. PELLET

Notre confrère est d'autant plus excusable que le bruit a couru cet été, que notre ami devait liquider sa situation et quitter la Tunisie sans esprit de retour.

Il a donc provoqué involontairement une mise au point qui coupe court à des racontars sortis on ne sait d'où dont notre ami ne peut que savoir gré à la « Tunisie Française »

### Lotissement de Mégrine

L'Administration met en distribution, le plan notice du lotissement suburbain de Mégrine dont nous avons précédemment entretenu nos lecteurs. Réclamer ce document à la Direction Générale de l'Agriculture (Direction des Domaines, et de la Colonisation) qui fera parvenir.

A cette occasion nous rappelons que les dossiers complets de demande d'attribution d'un lot de ce lotissement, doivent parvenir à cette Direction générale avant le 5 Novembre prochain, inclus.

Nous engageons vivement les personnes désireuses de se fixer en Tunisie, à proximité de la ville, dans des conditions réellement agréables et avantageuses, à s'intéresser à cette vente et à ne pas laisser passer les délais pour s'inscrire.

### Au Commissariat Divisionnaire

Nous apprenons avec plaisir que M. Clapier, commissaire divisionnaire de la Sécurité de la région de Tunis, vient d'être promu officier de l'Instruction publique.

A cette occasion, nous lui adressons nos meilleures et très sincères félicitations.

### Nécrologie

C'est avec une bien vive peine que nous enregistrons la mort, survenue à Hammam-el-Lif le 21 octobre dernier, de notre ancien confrère, M. Casimir Blanc auteur et compositeur de musique distingué, ancien chef de la musique de S.M. le sultan du Maroc.

Il y a cinq ou six mois, M. Blanc ressentit les premiers atteintes du mal qui devait l'emporter en deux jours, car le dimanche il était encore tout joyeux au milieu des siens.

Une foule d'amis l'a accompagné à sa dernière demeure au petit cimetière haut perché d'Hammam-el-Lif où il dormira son dernier sommeil.

Nous prions Mme Blanc, sa veuve, ses deux filles et toute sa famille de croire à notre affliction et d'agréer l'expression émue de nos condoléances attristées.

### NOUVELLES DE SOUSSE

#### Le Square Sénateur Gallini

Les travaux d'aménagement du Square Sénateur Gallini que la Ville de Soussse a entrepris pour honorer la mémoire du Grand Homme, sont presque terminés dit « l'Avenir du Centre ».

Les soussassments des murs de clôture surmontés d'une grille, achevés depuis quelques jours, viennent d'être badigeonnés ; la grille a reçu une première couche de minium et une seconde de peinture vert bouteille.

L'entrée se trouve à la jonction du Boui vard Loubet et de l'Avenue Mougeot ; on y accède par deux marches semi-circulaires en grès cérame rouge.

On vient de débarrasser le square de tous les matériaux et d'y répandre une épaisse couche de bonne terre.

C'est aux services intéressés de la ville de nous transformer ce petit coin, en un joli parterre fleuri ou en jardin anglais en attendant que le monument, commandé à Paris, arrive à Soussse,

Mme F. Gallini, veuve de notre regretté ami, le sénateur de la Corse, maire de Soussse, vient de rentrer après un séjour de quelques mois passés en France.

Nous lui adressons nos meilleurs et respectueux souhaits d'heureux retour.

Les avocats-défenseurs du tribunal de Soussse ont procédé à l'élection de leur syndic ; c'est M<sup>re</sup> Binhas qui a été élu. Bien vives félicitations.

Mme Pastourie a donné sur le regrettable incident qui s'est produit entre son mari et M. Clabé des renseignements qui changent un peu la version première.

C'est dans un moment d'égarement, d'affolement que ce père de famille de D.X enfants s'est livré à l'acte reprehensible mais excusable qui lui a valu son incarcération pour tentative de meurtre.

Il avait peut être des motifs sérieux pour agir ainsi.

Le juge d'instruction agirait humanement en accordant la liberté provisoire dès que l'instruction le permettra, c'est à dire dans quelques jours.

### Compagnie P.L.M. Création de paniers repas

Toujours soucieuse d'augmenter le confort des voyageurs la Cie P.L.M. d'accord avec la Correspondance Maritime des Chemins de fer a décidé la création de paniers repas analogues aux paniers repas qui sont vendus dans les différents buffets de son Réseau Métropolitain.

Ces paniers seront délivrés à Alger soit au siège de la Correspondance Maritime des Chemins de fer. Rue du Hamma N° 13, soit à la gare d'Alger avant le départ de chaque train.

Il comportent : PANIER à 7 fr. 50 : un plat viande froide, un plat jambon, un plat charcuterie variée, un fruit, pain, vin et eau minérale, couteau, fourchette, gobelet, tire-bouchon, assiette et serviette.

PANIER à 12 fr. 50 : même composition (suffisant à deux personnes) comprend en plus du fromage, un flacon liqueur de marque.

Le service a commencé le 26 courant. Cette nouvelle organisation complète le service de wagon-restaurant qui existe au départ d'Alger au train de 7 h. 55.

Elle sera étendue prochainement à d'autres gares notamment Oran et Blida.

**Choses du Maroc**  
Nous avons fait part de notre étonnement d'avoir reçu un numéro de notre excellent confrère le « Progrès de Fez » avec son article de fond sur le départ du maréchal Lyautey entièrement censuré.

Et nous nous demandions si nous connaîtrions jamais le contenu de cet article.

Notre confrère a bien voulu nous l'envoyer ; c'est un réquisitoire en règle, qui mériterait de trouver sa place ici, contre l'administration « civile » du maréchal Lyautey.

Nous le publierons peut-être dans notre prochain numéro, bien qu'à vrai dire ce sera de l'histoire rétrospective puisque le maréchal s'est démis de ses hautes fonctions.

Nous trouvons dans le « Petit Casablancais » une note aigre-douce contre l'ancien proconsul du Maroc parce qu'il est parti sans envoyer ses adieux au maréchal Pétain.

Notre confrère casablancais ignorait sans doute l'incident de Fez entre Mme Lyautey et le maréchal Pétain qu'il rapporté des journaux coloniaux de Paris.

Si cet incident a réellement eu lieu il est fâcheux pour le maréchal Pétain et explique la conduite de son collègue au moment de son départ.

**Les affiches illustrées de la Compagnie P.L.M.**

La Cie des Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée met en vente un certain nombre d'exemplaires des affiches illustrées de son Réseau métropolitain et algérien.

Ces affiches, très artistiques et dues au pinceau des grands maîtres de l'affiche, reproduisent les plus beaux sites des régions parcourues par les lignes du P.-L.-M.

Prix de chaque affiche : 4 francs.

On peut se procurer la liste de ces affiches et les affiches elles-mêmes en s'adressant aux Services commerciaux du P.-L.-M. 4 rue Dumont-d'Urville Alger.

**La bouille à Madagascar**

Pour nos confrères de la presse financière de Paris

Les prospectus contiennent dit le procès verbal du 5 Juillet de la Chambre consultative de l'Intérieur à faire beaucoup de bruit, à tort ou à raison, sur les gisements de charbon de Benenitra et de lignite dans la vallée du Fihérenana aux environs de Vinteta.

« Il serait bon, continue le P.V., puisque la Colonie ne peut se désintéresser de cette importante question, que l'autorité supérieure accorde un crédit important pour faire des études sérieuses : puits d'au moins 150 m. de profondeur et galeries ; et qu'une fois pour toutes, on nous dise si les gisements sont exploitables.

« Dans ce cas, les mines seraient concédées à de fortes sociétés qui feraient, elles seules, toutes les dépenses de construction de chemin de fer et qui abandonneraient une partie de leurs bénéfices à la Colonie »

A notre avis, dit le Madécasse de Tananarive du 19 septembre, c'est la seule solution vraiment la plus sage, pour ne point contrarier nos finances, les ressources de la Colonie devant être réservées pour le moment à la création de nos voies de communication qui sont liées intimement au développement agricole et commercial de notre Ile ».

Ce qui revient à dire qu'on n'est pas encore très fixé sur ces gisements malgré la battage fait autour d'eux en vue du lancement d'une émission de quelques millions qui iront rejoindre dans les « profondes » des lanceurs ceux soutirés à l'épargne publique par la Suberbie et d'autres franco-malgaches.

**Avis**

M. Mohamed Turki, séquestre de la propriété Hénchir Kassas, par ordonnance de référé de M. le Président du Tribunal civil, en date du 26 mars 1920, avise le public que le lundi 9 novembre 1925, à 11 heures du matin, il sera procédé par ses soins sur place à la vente aux enchères publiques de la récolte d'olives pendante de ladite propriété, située près d'El-Djem (saïbit de Mahdia)

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Mohamed Turki, à la Section d'Etat Direction générale de l'Intérieur.

**ANIS BERGER**

Aperitif anisé  
Et Claude Berger C<sup>o</sup> - Marseille

**AGENCE DE TUNIS**

Direction Générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation

**Direction des Domaines ET DE LA COLONISATION**

Le vendredi 13 novembre 1925 à 10 heures du matin dans les bureaux de la Direction générale de l'Agriculture, 76 bis Boulevard Bab Benat, à Tunis, il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur de la propriété ci-après :

Lot n° 4 de la propriété dite « Chaïkh El Oudjan », située dans la région du Goubellat, Contrôle Civil de Medjez-el-Bab.

Cet immeuble a une superficie de 100 hectares environ. Il comprend un bordj comportant une cour intérieure, une pièce à usage d'habitation, des magasins et des dépendances.

Mise à prix : 65.000 francs

Les personnes désirant participer aux enchères devront déposer dans les bureaux de la Direction des Domaines et de la Colonisation une demande d'admission aux enchères, 5 jours au moins avant la date fixée pour l'adjudication.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à la Direction générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation (Direction des Domaines et de la Colonisation).

**La saison à Korbous**

OUVERTURE LE 15 NOVEMBRE  
Tunis  
GRAND HOTEL DES THERMES

Chambre à partir de 14 francs. Chauffage électrique compris.

Repas par petites tables. Petit déjeuner dans la salle à manger : 3 fr. 50 ; dans les appartements : 4 fr. Déjeuner : 12 francs. Dîner : 12 francs, sans vin. Pension comprenant chambre, petit déjeuner, déjeuner, dîner. Vin non compris, à partir de 35 francs par jour.

**HOTEL DES SOURCES**  
Chambre à partir de 8 francs. Chauffage électrique compris.

Repas par petites tables. Petit déjeuner dans la salle à manger : 3 francs dans l'appartement : 2 fr. 75. Déjeuner : 10 francs. Dîner : 10 francs, sans vin. Pension comprenant chambre, petit déjeuner, déjeuner, dîner. Vin non compris, à partir de 30 francs.

Le prix de pension ne sont faits que pour un séjour de sept jours au moins.

Transports par autocars tri-hebdomadaires, les mardis, jeudis et dimanches, partent le 15 Janvier au 14 Avril.

Prix : aller ou retour, 12 fr. aller et retour, 22 fr. Rue de Naples 50.

Evitez typhoïde, enlérie, etc... stérilisant l'eau avec les :

**"COMPRIMÉS PURIFIE L'EAU".**  
Emploi facile, aucune saveur désagréable  
Toutes pharmacies, 0.15 le comprimé.

GROS : JASMA, Place de la Gare  
TUNIS.

Demandez partout

**l'anisette Gras**

Agent Dépositaire : J. CURTELIN Fils  
19 rue du Maroc, Tunis Tél. 0.95.

Direction Générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation.

**Direction des Forêts**

**AVIS**

Le public est informé qu'il sera procédé à Tunis le 25 Novembre 1925, à 9 heures du matin, dans une salle de la Direction Générale de l'Agriculture, à l'adjudication de 13 courses de bois, essences diverses, pouvant produire environ 2.324 mètres cubes de bois d'œuvre, 383.842 mètres linéaires d'étais de mine, 22.408 perches et 61.420 stères de bois à charbon.

Pour plus amples renseignements s'adresser dans les bureaux du Service des Forêts à Tunis, El Feidja, Tabarka et Ain Draham.

**JAMAIS rien ne vaudra MAUD**  
l'Eau et la Poudre de riz  
Madame Maud Evuè Hyères (Var)

**Raymond Valensi**

INGÉNIEUR ARCHITECTE  
22, rue de Russie - TUNIS  
Dépôt de Machines Agricoles  
41, Rue Al Djazira

**PHARMACIE BLOCH**

1, Avenue de France, et rue Al-Djazira  
**BLOCH Léon Fils**  
Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe  
de l'Université de Montpellier  
Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger  
Téléphone 558

Le lait est le plus concentré suisse est le plus riche en crème

C'est le plus cher mais le meilleur  
Dépositaires : 3 rue des Belges - Tunis

**Comptoir Général de matériaux**

Bâtiment, Industrie, Agriculture, Epris

**ELLAMTI & TUBIANA**

SOUSSE (TUNISIE)  
Télégramme : Actur Téléphone  
Chaux, Ciments, Plâtres de toutes qualités  
Carreaux en Ciment, Faïence et Vernis  
Tuiles et Briques  
Fers, tôles, Acier, Métaulurgie Générale  
Bois de Construction et d'Ebénisterie  
Verres à vitres en tous genres  
Instruments de Pesage  
Fournitures Générales d'Usines

**Pianos**

**ERARD, PLEYEL & HOEPMANN**

les trois marques mondiales

**J. & A. Bembaron**

5, Rue Es-Sadikia TUNIS

N.B. — Etant donné l'importance de nos achats nous vendons nos pianos à des prix défiant toute concurrence.

**Maisons recommandées**

**TUNISIA-PALACE** 1<sup>er</sup> ordre, au centre de Tunis près des gares, des bateaux, de la poste, des théâtres, cuisine réputée à prix fixe et à la carte, ascenseur

Belle Jardinière — Vêtements et tout ce qui concerne la toilette pour Hommes — Au Combray, 5 et la rue d'Angieterre et 17, rue d'Italie en face Poste — Tunis

Grande fabrique d'espadrilles Ripoll, Mosquera et Garcia. — Téléph. 24.17 - 1 R. Al-Djazira - Tunis - Gros demi-gros détail.

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris, avenue de France - Tunis — Brousses et Cie, pp73.

Pharmacie Scemama diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier, 33, rue des Maltais - Tunis — Maison Française.

Grand Hôtel de France — Premier ordre — L. de Laouris, propriétaire — Sous-sol (Tunisie).

**PRODUITS ALIMENTAIRES** et denrées de première qualité — Baccara et Nizand — Gros — Demi-Gros — Expédition à l'Intérieur — 1, Rue Léon-Roches - Tunis.

Entreprise Générale des Travaux Electriques E. A. Minard et Fils, ancien Anouguier-Minaud - 7, rue Léon-Roches, Tunis

Artificiers — PAONESSA, père et fils, rue de Bretagne - Tunis.

Mercurerie Parisienne. — Jacques Bismuth — Av. de France - Tunis. — Hâtes nouveaux. — Seul Dépôt des gants « Perria ». — papillotes « Revel » et parfumerie « Aryse »

Fournitures complètes pour couturières.

**DIMANCHE-ILLUSTRÉ**

Magazine illustré en couleurs 40 cent. pour les grands et les petits. 40 Amusant et instructif - 16 PAGES  
Le plus complet pour le prix le plus modique

TOUS LES SAMEDIS : 3.000 LIGNES DE TEXTE 70 PHOTOGRAPHIES ET DESSINS EN NOIR ET EN COULEURS

Tous les événements de la semaine qui vient de s'écouler ; le calendrier de la semaine prochaine ; la Semaine comique (texte et dessins de nos meilleurs humoristes) ; les mots croisés ; les problèmes ou jeux dotés de récompenses.

Plusieurs pages en couleurs pour les enfants : BICOT, LA FAMILLE MIRLITON, ZIG ET PUCE

SPÉCIMEN FRANCO SUR DEMANDE

Abonnements à DIMANCHE-ILLUSTRÉ, 28, rue d'Enghien, Paris 3 mois 6 mois 1 an France, Colonies... 5 10 20

**ACCUMULATEUR FULMEN**

Supérieur au meilleur. Comptoir Général des Produits Lubrifiants, 11, avenue Jules-Ferry. Téléphone 6-68.

**Comptoir National d'Escompte Paris**

Société anonyme au capital de 250 millions de francs entièrement versés  
AGENCES DE TUNISIE : TUNIS - BIZERTE - SFAX - SOUSSE MONASTIR  
Dépôts à vue et à échéance fixe (TOUT AVANTAGEUX)  
Escompte et recouvrements  
Toutes opérations de Banque toutes opérations sur titres  
Location de compartiments de COFFRES - FORTS  
DÉPÔT DE COLIS

**VÊTEMENTS J. BELL**

5, Rue d'Italie, TUNIS  
Un complet signé J. BELL est une merveille d'élégance  
Le meilleur marché de tout TUNIS

**AGENCE GÉNÉRALE D'ASSURANCES LA NATIONALE**

Vie, Incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle

« LA NATIONALE VIE », dont la production pour 1921 est de 207.020.049 fr., se classe comme les années précédentes en tête de toutes les Compagnies françaises, dépassant la Compagnie venant immédiatement après elle de 37.720.046 francs.  
SIEGE SOCIAL : 2, Rue Pillet-Will et 17, Rue La Fayette - Paris  
S'adresser pour tous renseignements chez M. J. O. FELICI, 4, Avenue de France - Tunis - Téléphone 4.79  
Agent Général et Inspecteur de la Cie

**C<sup>ie</sup> Générale Transatlantique**

Services Maritimes de la Méditerranée  
AGENCE DE TUNIS  
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia  
Départs de Tunis pour Marseille directs tous les samedis à 5 heures du soir. — Départs de Bizerte pour Marseille les Mardis à 17 h.

**Chaux Hydraulique et Ciment PAUL POTIN**

DÉPÔT : Rue de Turquie (Port)  
BUREAU : 22, Rue Es-Sadikia  
Télé. : Tunis n° 107, Potinville n° 2 Réseau d'Hamman-117

**Banque Franco-Tunisienne**

de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens  
La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, rue d'Alger, Tunis.

**CIE DE NAVIGATION MIXTE**

Cie Touache - Paquebots - Poste Français  
Imm. attrib. de comm. de Lyon n° B 1624  
AGENCE DE TUNIS  
Service régulier entre Marseille-Tunis & Tunis-Marseille  
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence à Tunis, rue d'Alger.  
L'Agent principal : Casimir PÉDELUPÉ.

**G<sup>de</sup> DISTILLERIE TUNISIENNE G. & E. LICARI**

USINE A VAPEUR  
Rue d'Espagne et rue de Besançon - TUNIS  
Liqueurs de premier choix - Vins en gros  
Spécialité d'Amer et de Fernet Licari  
Or récompensés à plusieurs expositions et concours. Médaille Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900

**Aux Armes & Munitions de France**

Spécialité de Fusils à baguette, à percussion Centrale et à Hammerless  
Choix de Révolvers et Pistolets automatiques  
Vente de Poudre de l'Etat  
**TAIEB ELLAMTI - SOUSSE**  
Téléphone 80 — Télég. TAIEB ELLAMTI - Soussse

**- RESTAURANT DU JAPON -**

G. FIORINI & C. FALORNI, Propriétaires  
« 7, Rue Amilcar - TUNIS »  
Service à la Carte — Repas sur commande — Vraie Cuisine italienne — Spécialité de Raviole et Cassata — Vins Fins de la Maison ROUFF de Naples — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

**Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite**

Procédés et brevets A. NOBEL  
**PELLET César, Agent**  
DEPOSITAIRE A TUNIS : 3, Rue de Vesoul, 3  
Dynamite Gomme A et N-1 Détonateurs, Mèches de mines 3 tissus goud round. — Télép. 1.39 - Adresse Télég. : PELLET T - Tunis

L'Huile qui graisse le plus

**«- Vacuum Mobiloil -»**

Marque «GARGOYLE»  
**Maison A. MODIGLIANI**  
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie  
5, Rue Saint-Charles - TUNIS  
Télég. Import-Tunis Téléphone : 0.74

**Société Générale**

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE  
Société Anonyme fondée en 1871 au Capital : 500.000.000  
Siège Social à Paris : 54 et 56 Rue de Provence  
Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, SFAX  
Principales opérations  
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts ; Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.  
Correspondants sur toutes les places de France et l'Etranger

**Office Français Immobilier et Commercial**

« Assurances » (20<sup>ème</sup> ANNÉE)  
28, Rue d'Italie - TUNIS — Téléph. 18.96

**Vous**

si désirez vendre : Fonds de Commerce, Immeubles, Terrain, etc. et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à l'OFFICE FRANÇAIS.

**rien à payer**

si la vente n'est pas conclue par l'entremise de l'Office.  
L'OFFICE se charge aussi de prêts hypothécaires, placement de capitaux, immatriculations, expertises amiables, acte sous-seing privé, formalités pour permis de recherches de mines assurances toutes branches.

Nos «PETITES ANNONCES» rue d'Italie, sont toute l'année gratuites.

**Machines Agricoles R. WALLUT & C<sup>o</sup>**

Société Anonyme au capital de 40 Millions de Francs entièrement versés  
99, Rue de Portugal - TUNIS  
Coaction la plus complète de machines pour l'Agriculture  
Catalogues et renseignements franco sur demande  
Adresse télégraphique : Wallut-TUNIS Tél. 1.74

**Banque de Tunisie**

Société anonyme au Capital de 8.000.000 de francs  
Siège Social à Tunis, 3, Rue Es-Sadikia  
Succursales à BIZERTE, SOUSSE et SFAX  
Emission de chèques et lettres de crédits — Change de monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue à terme et toutes opérations de banque.  
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

**MATERIAUX DE CONSTRUCTION**

**B. BISMUTH**

Importateur direct de la Société Générale des Tuileries de Marseille et Cie  
Chaux et Ciments « Valette-Viallard » de Grasse admises par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire  
Fers, aciers marchands, tôles noires et galvanisés, Fil de fer à fourrage 13-14-15  
BUREAUX : 8, Rue Es-Sadikia |  
Entrepôt : Rue de Portugal prolongé